



**Entreprendre
dans la culture**

Ressourcez- vous !

Le cumul d'activités : quelle répercussion sur votre statut ?

TABLE RONDE

Auto-entrepreneur ou intermittent du spectacle ? Audiens, fév. 2016.

<https://www.movinmotion.com/auto-entrepreneur-intermittent-du-spectacle/>

Face aux démarches administratives complexes, aux différents problèmes de recrutement et à l'interrogation d'un grand nombre d'entre-vous, nous avons décidé de traiter un sujet qui fâche : celui de l'auto-entrepreneariat dans le secteur culturel. Est-il préférable de choisir le statut d'intermittent du spectacle ou de privilégier le régime d'auto-entrepreneur ? Est-il possible de cumuler les deux activités ? Mais finalement qu'est ce qu'un auto-entrepreneur ?

Le cumul d'activités dans les secteurs artistiques : modalités et conséquences. Centre National de la Danse, Centre National du Théâtre, Hors les Murs, IRMA. 2009, 37 p.

<http://www.irma.asso.fr/Le-cumul-d-activites-dans-les>

Synthèse. Atelier 1 : Intermittence du spectacle et cumul d'activités, que dit le droit du travail ? Règles et conséquences d'un cumul au regard de l'assurance-chômage; Effets en termes de sécurité sociale, droits à la formation, retraite ; Et en situation de transition ? Atelier 2 : Cumul d'activités dans diverses situations professionnelles : Auteur et ses activités annexes; Travailleur indépendant; Fonctionnaire et activités privées; Retraité et reprise d'activités; Salarié régime général et multiactivité.

Circulaire relative à la mise en œuvre, pour les artistes et techniciens du spectacle, des dispositions de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 04/08/08 créant le régime de l'auto-entrepreneur. Ministère de la Culture, 2010, 11 p.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dmdts/circulaire%20auto-entrepreneur%202010-002.pdf>

La pluriactivité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ? Bref n°343. Céreq, fév. 2016, 4 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Cereq-Bref/La-pluriactivite-dans-le-spectacle-vivant-quels-effets-sur-la-precarite-salariale>

Parmi l'ensemble des salariés du spectacle vivant, plus de la moitié travaillent dans un autre secteur professionnel et y exercent parfois un tout autre métier. Rares sont ceux qui peuvent vivre exclusivement de leur activité. Ainsi, les situations professionnelles sont très hétérogènes et inégales : les salariés réguliers côtoient les occasionnels, dans un agencement singulier des formes d'emploi.

Indemnisation du chômage dans les branches du spectacle : annexes VIII et X issues du décret n°2016-961 du 13 juillet 2016. Unédic, juillet 2016, 217 p.

<https://www.unedic.org/sites/default/files/circulaires/PRE-CIRC-1469452159635.pdf>